



Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS PUBLIC – Mise en vigueur

RÈGLEMENT # 457-2026

AVIS DE PROMULGATION

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le 21 janvier 2026 :

RÈGLEMENT # 457-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 242-2007 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Ce règlement a notamment pour objet de modifier la composition du Comité consultatif d'urbanisme, d'en ajuster le quorum, de prévoir un mécanisme de rotation des mandats des membres et d'intégrer un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Comité.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au **959, rue Principale**, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le règlement est également à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sur rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la Municipalité à <https://ileauxnoix.qc.ca/>.

Le présent règlement **entre en vigueur le jour de la publication du présent avis**, conformément à la Loi.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce **vingt-deuxième (22^e) jour de janvier 2026**.

Marc Chalifoux
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, MRC du Haut-Richelieu certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de promulgation ci-haut.

Avis de promulgation relatif au règlement :

RÈGLEMENT # 457-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 242-2007 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Conformément à la Loi, une copie du présent avis a été affichée aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité le **22 janvier 2026**, entre **8 h et 16 h**.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce **22 janvier 2026**.

Marc Chalifoux
Directeur général et greffier-trésorier